



COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 13 mars 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Sorquainville légalement convoqué le 07 mars 2026 en conseil ordinaire s'est réuni sous la présidence de Madame Annie LAVENU, Maire.

Etaient présents :

Annie LAVENU Maire,
Sylvie FONTAINE, Michel MOREL Adjoints au Maire,
Clotilde LAUPER, Cécile VARIN conseillers

Absents :

Edouard FONTAINE, Coraline LETAILLEUR, Gaëtan LETAILLEUR

Cécile VARIN a été élue secrétaire de séance.

Madame Le Maire ouvre la séance à 19H00

- DELIBERATION 07-2026 - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Parole donnée au Doyen d'Age Monsieur MOREL

Mme le Maire quitte la séance

Fonctionnement :

Dépenses 2025: 157 944.80 €
Recettes 2025 : 159 210.67 €

Résultat exercice 2025 : + 1 265.87 €
Report excédent 2024 : 18 755.51 €

Résultat cumulé exercice fonctionnement 2025 : + 20 021.38 €

Investissement

Dépenses 2025 : 2 422.80 €
Recettes 2025 : 228.00 €

Résultat exercice 2025 : - 2 194.80 €
Report 2024 : +3 139.08 €

Résultat cumulé exercice investissement 2025: + 944.28 €

Excédent global 2025 est de : 21 965.66 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le Compte Financier Unique 2025.

Madame le Maire reprend la présidence du conseil.

Sous réserve de la validation de la Préfecture

- **DELIBERATION 08-2026 – AFFECTATION DU RESULTAT 2025**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	1 265.87 €
Un excédent reporté de :	18 755.51 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	20 021.38 €
Un déficit d'investissement de	-2 194.80 €
Un excédent reporté d'investissement de :	3 139.08 €
Soit un excédent de financement de	944.28 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RESULTAT EXPLOITATION AU 31/12/2025 EXCEDENT	20 021.38 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	20 021.38 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	944.28 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter l'affectation du résultat 2025

- **DELIBERATION 09- RIFSEEP**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le projet de Rifseep (délibéré lors de la séance du 28 novembre 2025) est passé à la commission du Conseil Statutaire Territorial du 26 janvier dernier.

Sur le Procès-Verbal de cette séance, il nous a été rappelé par les membres de l'instance, que le versement de l'IFSE doit être mensuel et non semestriel. Madame le Maire souhaite cette modification à partir du 1^{er} mars 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité que le versement de l'IFSE sera mensuel à compter du 01^{er} mars 2026.

- **DELIBERATION 10-2026 DEVIS JARDIN DU SOUVENIR**

Madame le Maire informe le conseil municipal que notre Jardin du Souvenir n'est plus aux normes.

En effet, les cendres ne doivent plus être apparentes mais être confinées dans un réceptacle. (Quand celui-ci sera plein, un second Jardin du Souvenir devra être construit)
Un devis a été demandé aux pompes funèbres Burette et Valin.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le devis des Pompes Funèbres Valin d'un montant de 420.00 € H.T. soit 504.00 € TTC

Informations – Communications

Questions diverses

Fin de la séance à 19h44

Sous réserve de la validation de la Préfecture